ESTIMATES

NAFTA Secretariat, Canadian Section

Performance Report

For the period ending
March 31, 2003

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2003

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing — PWGSC
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/47-2003
ISBN 0-660-62409-5

104-06537/

Foreword

In the spring of 2000, the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the Government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting results to Parliament and citizens on behalf of ministers. Departments and agencies are encouraged to prepare their reports following principles for effective performance reporting (provided in the *Guide to Preparing the 2003 Departmental Performance Report*: http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_e.asp). Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on outcomes - benefits to Canadians and Canadian society - and describes the contribution the organisation has made toward those outcomes. It sets the department's performance in context, associates performance with earlier commitments, explains any changes, and discusses risks and challenges faced by the organisation in delivering on these commitments. Achievements realised in partnership with other governmental and non-governmental organisations are also discussed. Supporting the need for responsible spending, it links resources to results. Finally, the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments and agencies strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance reports of organisations according to the established principles, and provide comments to departments and agencies to help them improve in their next planning and reporting cycle.

This report is accessible from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp

Comments or questions can be directed to:
Results-based Management Directorate
Treasury Board of Canada Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario K1A OR5
OR at: rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

NAFTA Secretariat
Secrétariat de l'ALÉNA
Secretariado del TLCAN

Canadian Section

Departmental Performance Report

for the period ending March 31, 2003

The Honourable Pierre Pettigrew
Minister for International Trade

August 28, 2003

Table of Contents

SECTION 1 – INTRODUCTION 1

1.1 The Minister's Message 1

1.2 Strategic Context for Dispute Resolution 3
- 1.2.1 Overview of the Dispute Settlement Provisions 3
- 1.2.2 Roster Members 3
- 1.2.3 Panel Selection 4
- 1.2.4 Rules of Procedure 4
- 1.2.5 Panel Decisions and Reports 4
- 1.2.6 Extraordinary Challenge Procedure 5

SECTION 2 – OPERATING ENVIRONMENT 6

2.1 The Mandate of the NAFTA Secretariat 6

2.2 The Canadian Section 7
- 2.2.1 Mission Statement 7
- 2.2.2 Program Objective 7

SECTION 3 – PERFORMANCE ACHIEVEMENTS 9

3.1 Strategic Outcome 9
- 3.1.1 Case Management, Professional and Administrative Support Services 10
- 3.1.2 Preserving Panel Files 11
- 3.1.3 New Registry System 11
- 3.1.4 Electronic Service Delivery 12
- 3.1.5 Outreach Activities 13
- 3.1.6 Library Enhancements 13
- 3.1.7 Increased Compensation for Panelists 13
- 3.1.8 Roster of Assistants 14
- 3.1.9 Strengthened Management Practices 14
- 3.1.10 Recruitment, Retention and Learning Policy 15
- 3.1.11 Articling Students 16
- 3.1.12 Canada - Costa Rica Free Trade Agreement 16

HOW TO CONTACT US 17

ANNEX A Organizational Chart 18

ANNEX B Guiding Principles 19

ANNEX C The NAFTA Secretariat, Canadian Sections's Parliamentary Accountability Structure 20

ANNEX D Financial Tables 20

SECTION 1 – INTRODUCTION

1.1 The Minister's Message

January 1, 2004, will mark the tenth anniversary of the NAFTA, which has proven its value as a means of stimulating trade, investment, and competitiveness. By strengthening the rules and procedures governing trade and investment on this continent, the NAFTA has allowed trade and investment flows to skyrocket. Through the NAFTA, Canada has consolidated its position as the largest trading partner of the United States, while Mexico has become Canada's fourth largest trading partner.

Even in the economic turmoil of the past few years, the rules-based framework created by the NAFTA has allowed the conduct of business in North America to be predictable and transparent. By providing effective and efficient administration of the dispute settlement provisions of the Agreement, the NAFTA Secretariat has contributed to this result.

With national sections and offices in Ottawa, Washington D.C and Mexico City, the NAFTA Secretariat offers accurate information and timely administrative support to the panels of experts who hear and decide on trade dispute cases brought before them. The Secretariat is independent of the three national governments, a feature that gives it credibility with those who make use of its dispute resolution services.

During the past year, in recognition of the Canadian Section's solid performance, I assigned it responsibility for the dispute settlement provisions of the Canada-Costa Rica Free Trade Agreement. The Canadian Section is also responsible for similar provisions in the Canada-Israel and Canada-Chile Free Trade Agreements.

The Canadian Section of the NAFTA Secretariat has been a leader both among the three national sections as well as within the community of small agencies in the Government of Canada. It has demonstrated this leadership by setting a high standard of performance in carrying out its primary responsibilities, by initiating projects that have enhanced the operation of the NAFTA Secretariat, and by supporting the management priorities of the Government of Canada through its activities in such areas as Modern Comptrollership, Official Languages, and Government On-Line.

For the 2002 – 2003 fiscal year, the Canadian Section of the Secretariat performed these functions with a workforce of 11 employees (full time equivalents) and at a net cost of $2,085,000. As well, the Secretariat provided meaningful job opportunities for several students, including articling law students, employment equity internees, and information technology summer students.

In the 2002-2003 fiscal year, the Secretariat administered a total of 39 panel proceedings and one extraordinary challenge committee proceeding, with ten decisions issued. Eight of these proceedings were terminated by mutual consent of participants, four were completed and the remaining were still under review as of March 31, 2003.

Looking forward, Canada's economic prosperity will continue to be defined by its success in an increasingly integrated international market, especially in North America. With a continuously renewed commitment to the removal of barriers to the free flow of trade and investment, combined with an effective mechanism to resolve any potential dispute, we are contributing to set the conditions under which Canadians can excel.

The Honourable Pierre Pettigrew

1.2 Strategic Context

1.2.1 Overview of the NAFTA Dispute Settlement Provisions

The principal dispute settlement mechanisms of the North American Free Trade Agreement (NAFTA) are found in Chapters 11, 19 and 20 of the Agreement. As well, disputes relating to agriculture and sanitary and phytosanitary measures of Chapter 7, government procurement provisions of Chapter 10 and financial services provisions of Chapter 14 may be referred to dispute settlement procedures under Chapter 20. Disputes relating to the non-compliance of a Party with a final award under the investment provisions of Chapter 11 may be referred to dispute settlement under Chapter 20.

Chapter 19 establishes a mechanism to review final determinations in antidumping and countervailing duty cases, with review by independent binational panels. A Panel is established when a *Request for Panel Review* is filed with the Secretariat by an industry asking for a review of a decision respecting imports from a NAFTA country. In Canada, it is the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA), which makes dumping and subsidy determinations, while the Canadian International Trade Tribunal (CITT) conducts inquiries as to whether or not the dumping or subsidy has caused injury to the domestic industry. The dumping, subsidy and injury determinations of these two agencies or those of their equivalents in the U.S. and Mexico, can also be appealed, in Canada to the Federal Court of Appeal, in the U.S. to the Court of International Trade and in Mexico to the *Tribunal Fiscal de la Federación*. Therefore, the dispute settlement mechanisms agreed upon by the three NAFTA countries in this Chapter, provide for an alternative to judicial review by domestic courts.

The dispute settlement provisions of Chapter 20 are applicable to disputes regarding the interpretation or application of the NAFTA. The steps set out in Chapter 20 are intended to resolve disputes through consultations, if at all possible. The process begins with government-to-government ("Parties") consultations. If the dispute is not resolved, a Party may request a meeting of the NAFTA Free-Trade Commission (comprised of the Parties' Ministers responsible for International Trade). If the Commission is unable to resolve the dispute, a consulting Party may call for the establishment of a five-member panel.

1.2.2 Roster Members

The Parties have established rosters of individuals from which panelists are appointed to settle disputes. Members of these rosters are of good character, high standing and repute and are chosen strictly on the basis of objectivity, reliability and sound judgement. There are NAFTA rosters (one per country) for Chapter 14 (Financial Services), Chapter 19 (Antidumping and Countervailing Duty Matters and Extraordinary Challenge Procedure) and Chapter 20 (Institutional Arrangements and Dispute Settlement Procedures). In Canada, the Governor-in-Council appoints roster members, on the recommendation of the Minister for International Trade.

1.2.3 Panel Selection

When a Request for Panel Review is filed under Chapter 19, a panel is selected from the national Roster of each country involved. The Candidates are chosen by the Minister for International Trade for Canada and by his counterpart in the United States or Mexico (Chapter 19 panels are always binational in composition). Each involved government in the dispute appoints two panelists, in consultation with the other involved government. The fifth panelist is from one of the two countries and generally its nationality alternates with each dispute.

Under Chapter 20, an arbitral panel is established using a reverse selection process. Under this process, each disputing Party selects two panelists who are citizens of the other disputing Party. The chair of the panel is selected by the disputing Parties and may be a citizen of a NAFTA Party or any other country.

To be selected to serve on a specific panel, roster candidates must complete Disclosure Statements pursuant to the NAFTA Code of Conduct. The Code is fundamental to the process. The governing principle is that roster members and panelists must disclose any interest, relationship or matter that is likely to affect their independence or impartiality or that might create an appearance of impropriety or bias.

1.2.4 Rules of Procedure

The Chapter 19 panel review is a quasi-judicial process. It is guided by detailed rules of procedure. The rules include time limits for each step in the process. 315 days is the ideal time it takes from the date a Request for a Panel Review is filed to the issuance of a panel decision.

Chapter 20 is also guided by model rules of procedure and the process is scheduled to take approximately five months. Under this process, the involved Parties may submit written submissions to the panel and at least one hearing will take place in the capital of the country complained against.

1.2.5 Panel Decisions and Reports

Under Chapter 19, a panel may do one of two things in its decision. It may uphold the final determination (see 1.2.1), or it may remand it - i.e. send it back - to the investigating authority (NAFTA Article 1904 (8)). In the later case, the panel may issue another decision on the agency's determination on remand, as it may affirm or remand it again to the investigating authority.

Panel decisions under Chapter 20 are called "reports", as they contain findings of fact and any recommendation(s) the panel may have to resolve the dispute.

Panels decisions and reports are available on-line and in the official languages of the NAFTA participative countries by accessing the NAFTA Secretariat tri-lateral website (www.nafta-sec-alena.org).

1.2.6 Extraordinary Challenge Procedure

Chapter 19 panel decisions are binding on the involved NAFTA Parties and appeal of panel decisions to domestic courts is prohibited. NAFTA 1904(13), however, allows an Extraordinary Challenge Committee (ECC) procedure, which may be invoked only by a NAFTA Party and not by other interested persons (i.e. private parties). The challenge is not an appeal of right but a safeguard to preserve the integrity of the panel process.

A request for an ECC may be filed if an involved Party alleges that:

(a) *a member of the panel was guilty of gross misconduct, bias, or a serious conflict of interest, or otherwise materially violated the rules of conduct,*

(b) *the panel seriously departed from a fundamental rule of procedure, or*

(c) *the panel manifestly exceeded its powers, authority or jurisdiction set out in this Article, for example by failing to apply the appropriate standard of review.*

Annex 1904.13.3 makes it explicit that ECCs, if convened, must examine "the legal and factual analysis underlying the findings and conclusions of the panel's decision in order to determine whether one of the grounds set out in Article 1904(13) [for resorting to the extraordinary challenge procedure] has been established, ... ".

Extraordinary Challenge Committees are composed of three members selected from a Roster of judges or former judges of a federal judicial court of the United States or a judicial court of superior jurisdiction in Canada, or a federal judicial court of Mexico.

Under the Canada-U.S. Free Trade Agreement (CUSFTA) there were three ECC proceedings. All requests have been dismissed for failure to meet the required standards of an extraordinary challenge. There is one active ECC proceeding under the NAFTA involving the United States and Mexico.

SECTION 2 – OPERATING ENVIRONMENT

2.1 The Mandate of the NAFTA Secretariat

The NAFTA Secretariat comprised of the Canadian, United States and Mexican national sections is a unique organization, established by the NAFTA Free Trade Commission. The national sections are located in Ottawa, Washington and Mexico City and are headed by the Canadian Secretary, the United States Secretary and the Mexican Secretary (see Annex A for an Organizational Chart).

The mandate of the Secretariat is set out in Article 2002.3 of the North American Free Trade Agreement (NAFTA) and reads:

> *The Secretariat shall:*
>
> *(a) provide assistance to the Commission;*
>
> *(b) provide administrative assistance to:*
>
> *(i) panels and committees established under Chapter Nineteen (Review and Dispute Settlement in Antidumping and Countervailing Duty Matters), in accordance with the procedures established pursuant to Article 1908, and*
>
> *(ii) panels established under this Chapter, in accordance with procedures established pursuant to Article 2012; and*
>
> *(c) as the Commission may direct:*
>
> *(i) support the work of other committees and groups established under this Agreement, and*
>
> *(ii) otherwise facilitate the operation of this Agreement.*

Additionally, the national sections have responsibilities relating to the administration of non-NAFTA dispute settlement processes. For instance, the Mexican Section of the NAFTA Secretariat administers other agreements such as the Mexico-Bolivia Free Trade Agreement. Similarly, the U.S. Section oversees the U.S.-Israel and the U.S.-Jordan Free Trade Agreements.

In 1997 and then again in 2002, the Canadian Section's mandate was expanded to include the administration of the dispute settlement processes under the following trade agreements:

- the Canada-Israel Free Trade Agreement (CIFTA); and
- the Canada-Chile Free Trade Agreement (CCFTA)
- the Canada-Costa Rica Free Trade Agreement (CCRFTA).

2.2 The Canadian Section

2.2.1 Mission Statement

The NAFTA Secretariat, Canadian Section is committed to administering the dispute settlement provisions of the NAFTA and other bilateral Agreements, in a manner which ensures the highest quality of administration and support to its stakeholders, which is impartial, equitable, timely and transparent.*

** For the purposes of this document, they are the Canada- Israel Free Trade Agreement, the Canada-Chile Free Trade Agreement, and the Canada-Costa Rica Free Trade Agreement.*

2.2.2 Program Objective

The NAFTA Secretariat, Canadian Section's primary objective is to efficiently administer the dispute settlement provisions of the North American Free Trade Agreement (NAFTA), the Canada – Israel Free Trade Agreement (CIFTA), the Canada – Chile Free Trade Agreement (CCFTA) and the Canada – Costa Rica Free Trade Agreement (CCRFTA).

The Canadian Section abides by the objectives of the NAFTA especially the need for transparency, the effective resolution of disputes and the establishment of a framework toward further trilateral, regional and multilateral cooperation[1]. In this regard, staff members are dedicated to provide a fair, equitable and timely administration of these processes and to manage a court-like registry system.

More specifically, the core activities include:

- receiving, filing and serving pleading documents;
- providing professional and advisory support to panels and committees ;
- organizing hearings;
- providing logistical support to hearings;
- publishing official notices relating to panel and committee proceedings in the *Canada Gazette*;
- coordinating the issuance of panel orders, decisions and/or reports;
- providing cost management of panel reviews;
- controlling access to confidential/proprietary information in accordance with the rules of procedure;
- participating in Chapter 19 Working Group meetings; and
- maintaining indefinitely authentic copies of panel proceedings records.

---

[1] The Deputy Secretary of the NAFTA Secretariat, Canadian Section, served as the first Executive Director of the Free Trade Area of the Americas (FTAA) Secretariat in 1999-2000.

In support of the administration of the dispute settlement processes, the Canadian Section also provides information and research services. This is achieved through initiatives such as:

- the establishment of a website (www.nafta-sec-alena.org);
- the maintenance of summary entries for motions and orders;
- public access to its library and reference center (via the National Library of Canada network of interlibrary loans); and
- the conduct of research and analysis on legal and trade related issues.

In the interest of furthering public understanding of the Secretariat's role, the Secretary engages in the promotion of the Secretariat's mandate and accomplishments in front of various audiences in the three North American countries.

Legislation governing the work of the Canadian Section is as follow:

- *the North American Free Trade Agreement Implementation Act;*
- *the Special Imports Measures Act;*
- *the Canada-Israel Free Trade Agreement Implementation Act;*
- *the Canada-Chile Free Trade Agreement Implementation Act; and*
- *the Canada-Costa Rica Free Trade Agreement Implementation Act.*

The Guiding Principles for achieving the program objective are described in Annex B.

The reporting structure for Parliamentary accountability is through the Minister for International Trade (see Annex C). The Canadian Section's principal officer is the Canadian Secretary (Deputy Head), responsible for overseeing corporate resource management and registrar functions, communications and outreach activities with all levels of government and non-governmental organizations.

The Parliament of Canada appropriated $3.137 million for the administration of the dispute settlement processes under the NAFTA in the 2002- 03 fiscal year; actual expenses were $2.085 million (see Annex D for Financial Tables).

The NAFTA Secretariat's work is of special interest and importance to Canadian taxpayers, domestic industries and their workforce, importers, exporters, members of the legal community and consultants involved in trade matters.

SECTION 3 – PERFORMANCE ACHIEVEMENTS

3.1 Strategic Outcome

Trade has become an increasingly important component of the Canadian economy. Exports of goods and services now represent about 46% of our Gross Domestic Product, up sharply from 30% when the North American Free Trade Agreement (NAFTA) came into effect in 1994. Roughly 80% of the more than two million new jobs created since 1993 can be attributed to our increased trade. That means one in every four jobs in Canada is now linked directly to our success in international trade.

In perspective:

In 2002, trilateral trade among the NAFTA partners, Canada, United States and Mexico, reached over $1 trillion.

Canada's merchandise trade relationship with the United States is the largest between any two countries in the world.

The dispute resolution mechanisms reinforce the continuity of these relationships.

There is little doubt that the NAFTA has contributed significantly to this outcome. Since its establishment on January 1, 1994, total trade and investment between Canada, Mexico and the United States have increased steadily each year.

NAFTA's most visible contribution to the growth in Canadian trade has been through the elimination of tariffs. However, another highly important aspect of the agreement is its set of dispute settlement provisions. Exporters and investors are far more likely to expose themselves to the risks of international commerce when they have the assurance that an impartial dispute settlement mechanism exists, should disagreements arise.

Through expeditious and effective dispute settlement procedures, the NAFTA has established a strong foundation for future growth. The NAFTA Secretariat, through its Canadian, United States, and Mexican national Sections, administers these procedures, which have made the conduct of business in North America more stable, predictable and transparent. The Canadian section is also responsible for the administration of the dispute settlement provisions under the Canada-Israel, Canada-Chile and Canada-Costa Rica Free Trade Agreements.

The Canadian Section provides administrative, operational and logistical support to the dispute settlement panels in a context where different legal, linguistic, business, and cultural traditions govern. Specifically, it provides services such as translation and interpretation, distribution of documents, record keeping, safeguarding and dissemination of records of completed panel reviews. The Secretariat also provides logistical planning for panel meetings and hearings, administrative and accounting services, as well as procedural guidance regarding the rules of procedures and the Code of Conduct to counsel for participants, panelists and their assistants.

Fundamental to the effectiveness of the NAFTA Secretariat is its independence from the three national governments that are Parties to the Agreement. This independence allows it to accurate information, and timely administrative support to the panels of experts who hear and decide on cases brought before them.

3.1.1 Case Management, Professional and Administrative support Services

In the 2002-2003 fiscal year, the three national sections of the Secretariat administered a total of 40 panel proceedings (including one Extraordinary Challenge Committee (ECC) proceeding), with ten decisions issued. Eight of these proceedings were terminated by mutual consent of participants, four were completed and the remaining were still under review as of March 31, 2003.

Case Summary 2002-03:	
Cases terminated	8
Cases completed	4
Decisions issued	10
Active cases as at March 31, 2003	28

More specifically, the Canadian Section has been involved (as a responsible and/or involved Secretariat) in the joint administration of the following panel reviews:

- Hot-Rolled Carbon Steel Plate from Mexico (Injury)
- Household Appliances from the United States (Dumping)
- Iodinated Contrast Media from the United States (Dumping)
- Iodinated Contrast Media from the United States (Injury)
- Pure Magnesium from Canada (Full Sunset Review of the antidumping duty order)
- Pure Magnesium and Alloy Magnesium from Canada (Full Sunset Reviews of the Countervailing Duty Orders)
- Magnesium from Canada (Five-Year Reviews of the Countervailing Duty and Antidumping Duty Orders)
- Carbon Steel Products from Canada (Five-Year Reviews of the Countervailing Duty and Antidumping Duty Orders)
- Softwood Lumber from Canada (Dumping)
- Softwood Lumber from Canada (Countervailing Duty)
- Softwood Lumber from Canada (Injury)
- Greenhouse Tomatoes from Canada (Dumping)
- Greenhouse Tomatoes from Canada (Amended Final Determination of Sales at Less Than Fair Value)
- Carbon and Certain Alloy Steel Wire Rod from Canada (Countervailing Duty)
- Carbon and Certain Alloy Steel Wire Rod from Canada (Injury)

In general, the Registry has processed, tracked and monitored panel review documents, issued panel decisions and orders, ensuring confidentiality, speedy service, timely communication and research activities throughout the life of the panel proceedings.

Fundamental to the effectiveness of the NAFTA Secretariat is its independence from the three national governments that are Parties to the Agreement. This independence allows it to accurate information, and timely administrative support to the panels of experts who hear and decide on cases brought before them.

3.1.1 Case Management, Professional and Administrative support Services

In the 2002-2003 fiscal year, the three national sections of the Secretariat administered a total of 40 panel proceedings (including one Extraordinary Challenge Committee (ECC) proceeding), with ten decisions issued. Eight of these proceedings were terminated by mutual consent of participants, four were completed and the remaining were still under review as of March 31, 2003.

Case Summary 2002-03:	
Cases terminated	8
Cases completed	4
Decisions issued	10
Active cases as at March 31, 2003	28

More specifically, the Canadian Section has been involved (as a responsible and/or involved Secretariat) in the joint administration of the following panel reviews:

- Hot-Rolled Carbon Steel Plate from Mexico (Injury)
- Household Appliances from the United States (Dumping)
- Iodinated Contrast Media from the United States (Dumping)
- Iodinated Contrast Media from the United States (Injury)
- Pure Magnesium from Canada (Full Sunset Review of the antidumping duty order)
- Pure Magnesium and Alloy Magnesium from Canada (Full Sunset Reviews of the Countervailing Duty Orders)
- Magnesium from Canada (Five-Year Reviews of the Countervailing Duty and Antidumping Duty Orders)
- Carbon Steel Products from Canada (Five-Year Reviews of the Countervailing Duty and Antidumping Duty Orders)
- Softwood Lumber from Canada (Dumping)
- Softwood Lumber from Canada (Countervailing Duty)
- Softwood Lumber from Canada (Injury)
- Greenhouse Tomatoes from Canada (Dumping)
- Greenhouse Tomatoes from Canada (Amended Final Determination of Sales at Less Than Fair Value)
- Carbon and Certain Alloy Steel Wire Rod from Canada (Countervailing Duty)
- Carbon and Certain Alloy Steel Wire Rod from Canada (Injury)

In general, the Registry has processed, tracked and monitored panel review documents, issued panel decisions and orders, ensuring confidentiality, speedy service, timely communication and research activities throughout the life of the panel proceedings.

In particular, during the year under review, the activities at the Secretariat have been dominated by the softwood lumber disputes. Due to the importance and difficulties associated with the administration of these highly publicized disputes, the Canadian Section initiated a number of consultations and collaborative undertakings with the U.S. Section by sending staff to Washington periodically in order to provide assistance in registry operations and panel coordination to ensure the three hearings associated with the softwood lumber disputes were administered in the professional manner provided in the NAFTA Agreement.

3.1.2 Preserving Panel Files

The Secretariat is responsible for safeguarding, over time, the integrity of all the files making up each dispute administered by the Secretariat's national sections. The Canadian Section has initiated a multi-year project to digitalize the records for all cases filed in Canada, not only to preserve them but also to make them accessible to panel members for reference and to others for broader research purposes.

Some delays have been encountered in this project, upon realization that strong demand for similar endeavours existed across the government of Canada. The option retained will permit to leverage these costs to the adoption of state-of-the-art technology for faster access and targeted research.

Work will begin soon on converting the numerous hard copy files to electronic format. The Canadian section also intends to encourage its counterparts in the United States and Mexico to include their files in this project, given the new cost structure and added value related to this project.

3.1.3 New Registry System

The new web-enabled Registry Information System, developed and implemented in 2001-2002 by the Canadian Section, is now fully operational in the United States and Mexican sections. This means that all dispute settlement information within the control of the Secretariat can be managed simultaneously in all three national sections through a single standardized system. Additionally, with the implementation of the system, the following four reports were further enhanced to produce high quality reports in PDF (originally in HTML format, reports were produced on multiple pages, and therefore lacked clarity):

- Docket Sheet
- Timeline
- List of Participants
- List of Panel Reviews

In addition to these reports, a Motions, Responses and Orders report was incorporated into the system which can produce reports containing summaries on the content of these procedural documents filed in Canada since 1989, at the inception of the CUSFTA, for panelists and staff research purposes. In the interest of providing more detailed information to the public, management at the Secretariat is currently studying ways to disseminate information contained on its Registry Information System through the Secretariat's website. The Secretariat intends to design and implement an easy-to-use system whereby the public can access the non-confidential documents that pertain to its historical and current panel review.

3.1.4 Electronic Service Delivery

Significant improvements are being made on the NAFTA Secretariat's website to provide improved public access to information about the NAFTA. The Canadian Section serves as webmaster for the trilingual site, and has worked with counterparts in the United States and Mexico to enhance the site's content and improve site navigation.

The Canadian Section's part of the site has been developed in accordance with the Government-on-Line (GoL) initiative and is available in both of Canada's official languages. Additionally, the site includes the texts of the Free Trade Agreements with Israel, Chile and Costa Rica, as the Canadian Section is responsible for the administration of the dispute settlement provisions of these agreements. In 2002-2003, approximately 550 requests for information were received and processed through the web-master function of the Secretariat's website.

The Canadian Section has also established a process for handling enquiries about international trade issues that come to the office through the website, to ensure they are answered in a timely manner or directed to the organization best placed to respond to them. This may be one of the other two national sections, a Canadian government agency such as the Department of Foreign Affairs and International Trade (for policy-related inquires), the Canada Customs and Revenue Agency (for customs issues), or the United States or Mexican governments through their embassy staff in Ottawa.

As planned, all Canadian Section employees have access through their desktop computers and offsite equipment to the Internet and the Government of Canada (GOC) Intranet via the Government Electronic Network (GENet), putting needed government information at employees' fingertips instantly. Improvements to the Section's financial and material management systems have strengthened the decision-making capabilities of managers.

As part of the government shared system for electronic media monitoring, the NAFTA Secretariat has access to complete media contents of over 60 newspapers and TV/radio transcripts. This assists the Secretariat to keep abreast with international trade and dispute settlement issues and discussions.

Electronic service delivery to clients (i.e. dispute settlement panelists) has been enhanced with the inclusion of summary information on motions, responses and orders in dispute settlement proceedings within the Registry information system. This information on precedents can be sorted by motion type or by panel review and can be produced in a report format.

3.1.5 Outreach Activities

During the last fiscal year, in order to provide Canadians with more information on international trade and dispute resolution mechanisms, the Canadian Secretary represented the Secretariat on more than two dozen occasions at various events in Canada and the United States, four of which were major conferences or meetings on Canada's economic relations with the United States or Mexico.

The participation of the senior staff as active members on government wide programs and initiatives has increased the Secretariat's visibility. The Secretary represents the Canadian Section on the Small Agencies Steering Committee on Modern Comptrollership and on the Steering Committee of Departmental Official Languages Champions. The Deputy Secretary is on the Board of Directors of the Small Agencies Administrative Network and the Archivist served as Vice Chair to the Council of Federal Libraries.

3.1.6 Library Enhancements

During the 2002-2003 fiscal year, the Canadian Section successfully introduced an interlibrary loan program in collaboration with the National Library. Its specialized collection of literature related to trade dispute settlement, which was nearly doubled in 2002-2003 through gifts from panelists and stakeholders and acquisitions, now forms part of the national interlibrary loan system, which means Canadians can borrow materials from the Canadian Section's library through their local municipal libraries. The Canadian Section seeks to establish itself as a unique centre in Canada for literature related to dispute settlement and the library received 140 requests for information in 2002-2003. A link to the library's holdings will be placed on the Canadian Section's sub-site in the near future so as to better serve the public.

Additionally, a large (and possibly complete as far as Canada is concerned) collection of press clippings about the softwood lumber issue is available for use by students and trade scholars.

3.1.7 Increased Compensation for Panelists

In 2001, the NAFTA Commission approved a new per diem rate for panelists. The new rate was implemented in 2002-2003, with the $732,000 estimated additional cost to the Canadian Section covered by a $620,000 increase to the Section's base budget, and annual expenditure reductions of $112,000 generated through administrative measures and efficiency gains.

This increase in compensation, the first since the initial rate was established in 1988 for the Canada-United States Free Trade Agreement, was important to continue to attract qualified experts and also for the continued credibility of this unique dispute settlement process.

3.1.8 Roster of Assistants

The panelists who review NAFTA cases are distinguished private sector lawyers or academics with expertise in international trade law. Panel members may hire assistants to conduct legal research and carry out a variety of other tasks associated with the panel review process. Most have access through their practices or classrooms to junior lawyers or law students who can serve as assistants. However, the Secretariat has also been asked from time to time, to suggest names of potential candidates for assistance.

In view of these requests and keeping in focus the NAFTA Secretariat's commitment to always aim at improving the administrative services it provides, particularly to its main stakeholders, the Canadian Section has accepted the application of qualified individuals to form a roster of assistants. To achieve this, the Secretariat sent out a *Call for Candidates* and developed rigorous selection criteria to ensure that only the most competent women and men are selected to appear on this roster. The response to the selection process was highly positive with over one hundred and fifty application requests. Although only six individuals have qualified for the time being, the Secretariat is generally pleased with the process and the calibre of the potential assistants. The list of potential assistants will remain open as interested persons complete the required criteria, with the names of qualified individuals being added over time.

Additionally, this list may also be used by the Parties when the time comes to establish new Roster of panelists, as these individuals will have acquired first-hand experience with the NAFTA dispute resolution processes.

3.1.9 Strengthened Management Practices

This has been a priority area of activity for the Canadian Section over the past year, with the Modern Comptrollership initiative of the Government of Canada providing the foundation for a reorientation of the Section's management practices and procedures.

Drawing upon a "Capacity Assessment" produced for the Secretariat by an independent consultant, the Canadian Section developed an action plan consisting of 44 separate projects in support of the implementation of Modern Comptrollership. The plan was developed with input from all staff and was designed to achieve early successes in each area. By the end of 2002-2003, the Canadian Section had completed two-thirds of the projects, as scheduled.

Each responsibility centre manager now operates within an accountability framework, and performance is assessed on the basis of the achievement of objectives set out in the framework. In addition, new information technology tools, including financial and asset management information systems and records management databases, ensure that the responsibility centre managers have easy access to the information they require to make more informed decisions.

As mentioned earlier, the Secretary sits on the Small Agencies Steering Committee on Modern Comptrollership, reflecting the Secretariat's commitment to this important initiative.

3.1.10 Recruitment, Retention and Learning Policy

The managers of the NAFTA Secretariat, Canadian Section have developed personal training and development plans with each full-time employee. These plans, signed by the employee and the Secretary, identify career goals and the training requirements for the employee to move towards those goals during a predetermined period of time. This approach is designed to encourage continuous learning by the employee, strengthen those areas identified as needing improvement, and promote retention of key staff.

These innovative career development and succession plans implemented in 2001-2002 and 2002-2003 are designed to ensure that the Secretariat retains and develops its key staff members. Under these plans, an employee who performs a specialized function (the Deputy Registrar, for instance) can prepare him or herself for a career at the Secretariat. The employee follows a course of training to improve his or her work performance and to prepare him or herself for potential promotion within the Secretariat. After three years of fully satisfactory performance and educational development, the employee can be considered to be prepared to accept increased responsibilities.

The training requirements for managers were determined in 2002-2003 and each manager is now following a training plan to match their capabilities with the requirements of the accountability framework that guides their work. Additionally, all managers are enrolled in an international trade course designed to improve their understanding of international trade in general and to explain the context in which the Secretariat operates.

To support recruitment efforts, not only for the Secretariat but also for the Government of Canada, the Canadian Section provides meaningful job opportunities for several students, including articling law students, employment equity internees, information technology students and summer students.

During the last fiscal year, the Secretariat inaugurated a policy *To Foster Pride and Recognize Performance*. In support of this policy, the Secretariat held several events during the year to recognize the contribution of employees.

3.1.11 Articling students

Following a meeting on September 5, 2001 with the coordinator of the Legal Excellence Program at the Department of Justice, the NAFTA Secretariat, Canadian Section, entered an agreement with the Department of Justice to offer the opportunity to articling students to elect to come to the Secretariat as part of their rotation schedule. The three students who finished their assignments during the 2002-2003 fiscal year evaluated their experiences as highly beneficial.

In light of this success, in February 2003, both departments met and decided to continue the agreement for another year as it has been agreed that the Department of Justice will be continuing to offer this unique articling assignment to its students.

3.1.12 Canada – Costa Rica Free Trade Agreement

The Minister of International Trade assigned responsibility for the dispute settlement provisions of the Canada – Costa Rica Free Trade Agreement to the Canadian Section. The government is currently negotiating a trade agreement with the Central American Four (El Salvador, Guatemala, Honduras and Nicaragua) and Singapore, which could lead to the assignment of additional responsibilities to the Canadian Section in the future.

HOW TO CONTACT US

Contacts and other relevant information:

Secretary
NAFTA Secretariat, Canadian Section
90 Sparks Street, Suite 705
Ottawa, Ontario
K1P 5B4
Tel: (613) 992-9388
Fax: (613) 992-9392
Web Site: www.nafta-sec-alena.org

The NAFTA Secretariat, Canadian Section:

Françoy Raynauld, Ph.D.	Secretary	(613) 992-9382
	Executive Assistant	(613) 992-9382
Michael P. Eastman	Deputy Secretary	(613) 992-9383
Feleke Bogale	Registrar	(613) 992-9384
Rita Bolar	Archivist and Information Manager	(613) 992-2300
Lucille Collard	Counsel	(613) 944-1651
Annette Doucet	Manager, Administrative and HR Services	(613) 992-9386
	Articling Student	(613) 943-7832
Maggie Matthews	Financial Analyst	(613) 992-9385
Darryl Dass	Systems Manager	(613) 947-9311
Robert Lalonde	Deputy Registrar	(613) 992-8325
Francine Lambert	Records and Information Management Officer	(613) 992-2303
Collette Lavallée	Administrative Assistant	(613) 992-9388

**** Our e-mail addresses: Complete last name and first letter of the given name followed by: @nafta-sec-alena.org (ex: raynauldf@nafta-sec-alena.org).**

ANNEX A

Organizational Chart

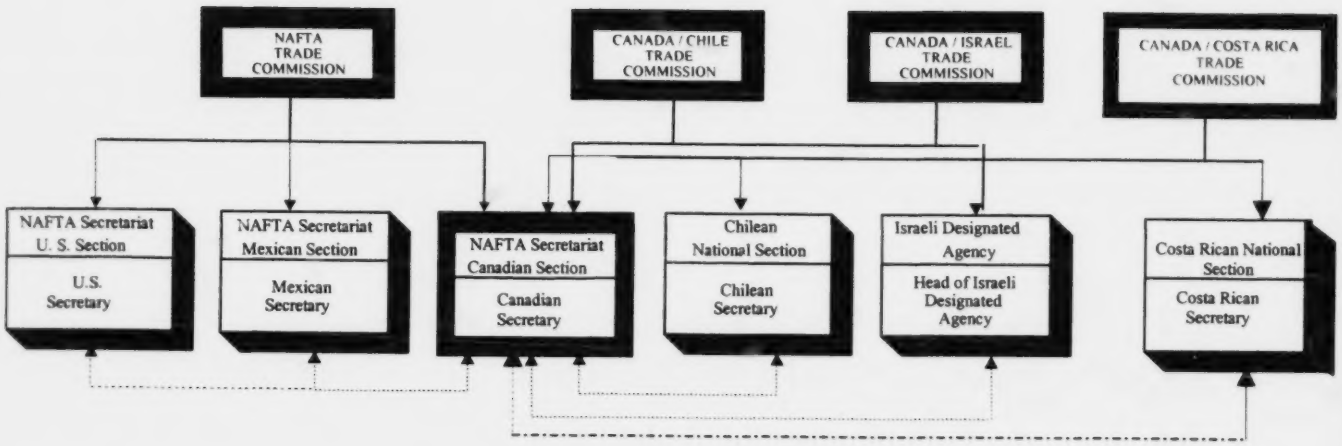

ANNEX B

Guiding Principles

Commitment to an Unbiased and Equitable Administrative Process	The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed to administering the dispute settlement provisions of the relevant Free Trade Agreements and other Bilateral Agreements as directed by the Parties in a manner which ensures unbiased administrative processes, equity, security and fairness.
Commitment to Service Quality	The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed to maintaining the highest quality of administration to all dispute settlement proceedings and to investing in technologies that will sustain future operations.
Support to Stakeholders	The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed to supporting and providing services to its stakeholders in dispute resolution in a manner that is impartial, responsive, accessible and timely.
Openness and Accountability	The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed to the promotion of a corporate culture implementing transparent management processes and accountability, both to the NAFTA Free Trade Commission and to the public.
Operational Efficiency	The NAFTA Secretariat, Canadian Section, is committed to pursuing alternative service delivery to enhance information access and sharing and to improve operating practices.
Continuous Learning	The NAFTA Secretariat, Canadian Section is committed in having in place professional and motivated employees and in offering them to advance their careers through continuous learning.

ANNEX C

The NAFTA Secretariat, Canadian Section's Parliamentary Accountability Structure

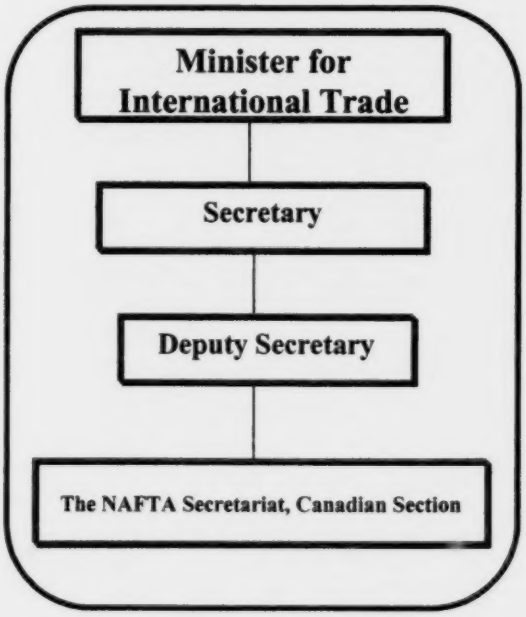

ANNEX D

Financial Tables

Table # 1 - Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ 000)				
		2002-2003		
Vote		Planned Spending	Total[1] Authorities	Actual
	NAFTA Secretariat, Canadian Section			
50	Program	2,152	2,990	1,938
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans (EBP)	152	147	147
	Total Agency	2,304	3,137[2]	2,085

Table # 2 - Historical Comparison of Total Planned to Actual Spending

Historical Comparison of Total Planned to Actual Spending ($ 000)					
			2002-2003		
Business Line	Actual 2000–2001	Actual 2001-2002	Planned	Total Authorities	Total
NAFTA Secretariat, Canadian Section	1,777	1,882	2,304	3,137	2,085
Total	1,777	1,882	2,304	3,137	2,085

Table # 3 - Non-respendable Revenues

Non-respendable Revenues ($ 000)					
			2002-2003		
Business Line	Actual 2000-2001	Actual 2001-2002	Planned	Total Authorities	Actual
NAFTA Secretariat, Canadian Section	348	444	300	300	22
Total	348	444	300	300	22

1 Total Authorities are the Secretariat's Main Estimates.

2 The increase of $833,424 in the Total Authorities over the Planned Spending for 2002-2003 is due to the following: an increase in allotment level of $725,750 ($620,000 related to increased panelists renumeration and $125,750 related to the Federal Government's carry-forward provisions), Collective Bargaining Agreements of $16,000, Government Wide support to the Modern Comptrollership initiative of $25,000, a refund amount of $71,686 credited to revenues in previous year and a decrease of $5,012 to the contributions to employee benefit plans.

BUDGET DES DÉPENSES

Secrétariat de l'ALÉNA, section canadienne

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2003

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2003

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante :
www.tbs-sct.gc.ca.

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des
Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/47-2003
ISBN 0-660-62409-5

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant les principes pour l'établissement des rapports publics sur le rendement efficaces (voir le *Guide pour la préparation des rapports ministériels sur le rendement 2003* : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/02-03/guidance/gl-ld_f.asp). Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi souligner les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires, des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rapport sur le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes établis et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification et de rendement.

Le présent rapport peut être consulté sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp

Les observations ou les questions peuvent être adressées à :
Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
OU à : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

NAFTA Secretariat
Secrétariat de l'ALÉNA
Secretariado del TLCAN

Section canadienne

Rapport ministériel sur le rendement

Période se terminant le 31 mars 2003

L'honorable Pierre Pettigrew
Ministre du Commerce international

Le 28 août 2003

Table des matières

SECTION 1 - INTRODUCTION 1

1.1 Message du ministre 1
1.2 Contexte stratégique 3
1.2.1 Aperçu des dispositions de règlement des différends de l'ALÉNA 3
1.2.2 Membres des groupes spéciaux 3
1.2.3 Constitution d'un groupe spécial 4
1.2.4 Règles de procédure 4
1.2.5 Décisions et rapports des groupes spéciaux 4
1.2.6 Procédure de contestation extraordinaire 5

SECTION 2 – CADRE DE FONCTIONNEMENT 6

2.1 Mandat 6
2.2 Section canadienne 7
2.2.2 Objectif du programme 7

SECTION 3 – RÉALISATIONS 9

3.1 Résultat stratégique 9
3.1.1 Gestions des plaintes et services de soutien professionnels et administratifs 10
3.1.2 Archivage des dossiers des groupes spéciaux 11
3.1.3 Système du greffe 11
3.1.4 Prestation électronique de services 12
3.1.5 Activités de sensibilisation 13
3.1.6 Enrichissement de la bibliothèque 13
3.1.7 Relèvement de la rémunération des membres des groupes spéciaux 14
3.1.8 Assistants 14
3.1.9 Étoffement des méthodes de gestion 15
3.1.10 Politique de recrutement, de fidélisation et de formation 15
3.1.11 Stagiaires en droit 16
3.1.12 Accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica 16

POUR NOUS JOINDRE 17

ANNEXE A 18
ANNEXE B 19
ANNEXE C 20
ANNEXE D 21

SECTION 1 - INTRODUCTION

1.1 Message du ministre

Nous célébrerons le 1er janvier 2004 le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, un accord qui s'est avéré efficace comme moyen de stimuler le commerce, l'investissement et la compétitivité. En renforçant les règles et les procédures régissant le commerce et l'investissement sur ce continent, l'ALÉNA a donné lieu à une augmentation spectaculaire du flux des échanges commerciaux et de l'investissement. Grâce à l'ALÉNA, le Canada a assis sa position de premier partenaire commercial des États-Unis, tandis que le Mexique s'est hissé au quatrième rang.

En dépit des remous économiques des dernières années, le cadre commercial fondé sur des règles qu'a mis en place l'ALÉNA a apporté la prévisibilité et la transparence à la conduite des affaires en Amérique du Nord. Le Secrétariat de l'ALÉNA a contribué à ce résultat en veillant à ce que soient appliquées de façon efficace et efficiente les dispositions de règlement des différends de l'Accord.

Par l'entremise de ses sections nationales et ses bureaux à Ottawa, à Washington et à Mexico, le Secrétariat de l'ALÉNA fournit une information exacte et un soutien administratif opportun aux groupes de spécialistes qui entendent et tranchent les différends commerciaux dont ils sont saisis. Le Secrétariat n'a aucun lien de dépendance à l'égard des trois gouvernements nationaux,
une particularité qui assoit sa crédibilité aux yeux de ceux qui font appel à ses services pour régler un différend.

Cette année, en reconnaissance de l'excellent rendement de la Section canadienne, je l'ai chargée d'appliquer les dispositions de règlement des différends de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica, que nous avons signé récemment. La Section canadienne a aussi pour mission d'appliquer les dispositions semblables de l'Accord de libre_échange entre le Canada et Israël et de l'Accord de libre_échange entre le Canada et le Chili.

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a affirmé son leadership aussi bien parmi les trois sections nationales qu'au sein du groupe des petits organismes du gouvernement du Canada, en plaçant très haut la barre du rendement pour l'exécution de ses responsabilités principales, en donnant le branle à des projets qui ont permis d'améliorer le fonctionnement du Secrétariat et en appuyant les priorités de gestion du gouvernement du Canada par ses activités dans des domaines comme la modernisation de la fonction de contrôleur, les langues officielles et Gouvernement en direct.

Au cours de l'année financière 2002-2003, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA avait un effectif de 11 salariés (équivalents temps plein) et s'est acquittée de ses fonctions au coût net de 2 085 500 $. En outre, le Secrétariat a offert des emplois stimulants à plusieurs étudiants, dont des stagiaires en droit, en équité en emploi et en technologies de l'information, ainsi que des emplois d'été.

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Secrétariat a administré 39 cas portés devant un groupe spécial et un devant un comité de contestation extraordinaire. Il a publié dix décisions. Dans huit cas, les parties ont mis un terme aux procédures d'un commun accord et quatre procédures ont été menées à terme; le reste des procédures étaient toujours en cours d'examen, le 31 mars 2003.

À l'avenir, la prospérité économique du Canada continuera d'être déterminée par le succès qu'il remporte sur des marchés internationaux de plus en plus intégrés, surtout en Amérique du Nord. Grâce à notre engagement sans cesse renouvelé de lever les obstacles à la libre circulation des biens et de l'investissement, conjugué à un mécanisme efficace de résolution de différends éventuels, nous contribuons à réunir les conditions qui permettront aux Canadiennes et aux Canadiens de démontrer leur excellence.

L'honorable Pierre Pettigrew

1.2 Contexte stratégique

1.2.1 Aperçu des dispositions de règlement des différends de l'ALÉNA

Les principaux mécanismes de règlement des différends institués par l'Accord du libre-échange nord-américain (ALÉNA) se trouvent aux chapitres 11, 19 et 20 de celui-ci. Les différends concernant les dispositions relatives à l'agriculture et aux mesures sanitaires et phytosanitaires (chapitre 7), aux marchés publics (chapitre 10) et aux services financiers (chapitre 14) peuvent être soumis aux procédures de règlement du chapitre 20. Il en va de même de ceux concernant le non-respect par une Partie d'une sentence finale rendue aux termes des dispositions relatives à l'investissement (chapitre 11).

Le chapitre 19 établit un mécanisme en vertu duquel ce sont des groupes spéciaux binationaux indépendants qui procèdent à l'examen des décisions finales en matière de droits antidumping et de droits compensateurs. Un groupe spécial est constitué lorsqu'une industrie présente une *Demande de révision par un groupe spécial* concernant des importations en provenance d'un pays de l'ALÉNA. Au Canada, les décisions en matière de droits antidumping et de droits compensateurs sont rendues par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), tandis qu'il revient au Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) de déterminer si un dumping ou une subvention ont infligé un dommage à l'industrie nationale. Les déterminations en matière de dumping, de subvention et de dommage rendues par ces deux organismes, ou par leurs pendants des États-Unis et du Mexique, peuvent également être portées en appel, auprès de la Cour d'appel fédérale, au Canada, de la *Court of International Trade*, aux États-Unis, et du *Tribunal Fiscal de la Federación*, au Mexique. Les mécanismes de règlement des différends convenus par les trois pays signataires de l'ALÉNA dans ce chapitre peuvent donc remplacer l'examen judiciaire par les tribunaux nationaux.

Les dispositions relatives au règlement des différends contenues dans le chapitre 20 s'appliquent aux différends touchant l'interprétation ou l'application de l'ALÉNA et les étapes qui y sont énoncées visent un règlement par consultation, dans la mesure du possible. Le processus commence par des consultations entre gouvernements (c'est-à-dire les « Parties »). Si ces consultations ne permettent pas de résoudre le litige, une des Parties peut demander la convocation de la Commission du libre-échange de l'ALÉNA (formée des ministres responsables du commerce international des Parties). Si la Commission ne parvient pas à trancher la question, une Partie consultante peut demander l'institution d'un groupe spécial arbitral composé de cinq membres.

1.2.2 Membres des groupes spéciaux

Les Parties ont dressé des listes de personnes aptes à faire partie de groupes spéciaux. Ces personnes de haute moralité et de grand renom sont choisies strictement pour leur objectivité, leur fiabilité et leur discernement. Il existe des listes (une par pays) pour les chapitres 14 (Services financiers), 19 (Examen et règlement des différends en matière de droits antidumping et compensateurs et pour les Comités de contestation extraordinaire) et 20 (Dispositions institutionnelles et procédures de règlement des différends). Au

Canada, c'est le gouverneur en conseil qui nomme les personnes dont le nom figure sur ces listes, sur recommandation du ministre du Commerce international.

1.2.3 Constitution d'un groupe spécial

Lorsqu'une *Demande de révision par un groupe spécial* est déposée en vertu du chapitre 19, le Secrétariat forme un groupe spécial en se reportant à la liste nationale de chaque pays visé. Les candidats sont sélectionnés par le ministre du Commerce international et son homologue des États-Unis ou du Mexique (les groupes spéciaux constitués aux termes du chapitre 19 sont toujours de composition binationale). Chaque gouvernement en cause nomme deux membres après avoir consulté l'autre gouvernement concerné. Le[1] cinquième membre du groupe spécial provient de l'un ou l'autre pays, et généralement, sa nationalité varie d'un différend à l'autre.

Aux termes du chapitre 20, le groupe spécial arbitral est constitué selon un processus de sélection inversée : chaque Partie contestante choisit deux membres qui sont citoyens de l'autre Partie. Désigné par les Parties contestantes, le président du groupe spécial peut être un citoyen d'une Partie à l'ALÉNA ou de tout autre pays.

Pour faire partie d'un groupe spécial donné, les candidats figurant sur la liste doivent remplir le *Formulaire de déclaration*, conformément au Code de conduite de l'ALÉNA. Élément fondamental du processus, le Code part du principe que toute personne dont le nom est porté sur la liste et tout membre d'un groupe spécial doivent déclarer l'existence d'intérêts, de relations et de sujets qui sont susceptibles d'influer sur leur indépendance ou leur impartialité ou qui pourraient donner l'apparence d'un manquement à la déontologie ou d'une certaine partialité.

1.2.4 Règles de procédure

L'examen d'un différend par un groupe spécial constitué aux termes du chapitre 19 est un processus quasi-judiciaire. Il est guidé par des règles de procédure détaillées, qui fixent un échéancier pour chaque étape du processus. Idéalement, il doit s'écouler 315 jours entre le dépôt d'une *Demande de révision par un groupe spécial* et le prononcé de la décision.

Le chapitre 20 institue également des règles de procédure types pour mener un processus dont l'échéancier s'étale sur environ cinq mois. Selon ce processus, les Parties en cause peuvent présenter des communications écrites au groupe spécial et au moins une audience doit avoir lieu dans la capitale du pays visé par la plainte.

1.2.5 Décisions et rapports des groupes spéciaux

Un groupe spécial constitué en vertu du chapitre 19 peut décider soit de maintenir la décision finale rendue par l'autorité chargée de l'enquête (voir 1.2.1), soit la renvoyer à celle-ci pour révision (art. 1904(8) de l'ALÉNA), auquel cas le groupe spécial peut avoir à rendre une autre décision concernant le renvoi, en le confirmant ou en le renvoyant à nouveau à l'autorité chargée de l'enquête.

---

[1] La forme masculine utilisée dans ce rapport désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que dans le but d'alléger la présentation du texte et d'en faciliter la compréhension.

Les décisions des groupes spéciaux constitués aux termes du chapitre 20 sont appelées « rapports », car elles comportent des constatations de fait ainsi que d'éventuelles recommandations sur la façon de régler le différend.

Les décisions et les rapports des groupes spéciaux, rédigés dans les langues officielles des pays signataires de l'ALÉNA, peuvent être consultés en direct, sur le site Web trilatéral du Secrétariat de l'ALÉNA (www.nafta-sec-alena.org).

1.2.6 Procédure de contestation extraordinaire

Les décisions des groupes spéciaux rendues dans le cadre du chapitre 19 sont exécutoires et lient les Parties, auxquelles il est interdit d'en appeler devant des tribunaux nationaux. Toutefois, l'article 1904 (13) de l'Accord autorise l'intervention d'un Comité pour l'examen de contestations extraordinaires (CCE), qui ne peut être requise que par une Partie à l'ALÉNA et non par d'autres personnes intéressées (c.-à-d. des particuliers). Cette contestation n'est pas un droit d'appel, mais plutôt une garantie destinée à préserver l'intégrité du processus d'examen par des groupes spéciaux.

L'intervention d'un Comité pour contestation extraordinaire peut être requise par une Partie en cause qui fait valoir :

> a) *qu'un membre du groupe spécial s'est rendu coupable d'inconduite grave, de parti pris ou de grave conflit d'intérêts ou a autrement violé de façon sensible les règles de conduite;*
>
> b) *que le groupe spécial s'est considérablement écarté d'une règle fondamentale de procédure;*
>
> c) *que le groupe spécial a manifestement outrepassé les pouvoirs, l'autorité ou la compétence que lui confère le présent article, par exemple en n'appliquant pas les critères d'examen appropriés.*

L'annexe 1904.13.3 stipule explicitement qu'un Comité pour contestation extraordinaire, si son intervention est requise, doit examiner « l'analyse juridique et factuelle qui sous-tend les constatations et les conclusions de la décision du groupe spécial » afin de déterminer si « l'un des motifs énoncés au paragraphe 13 de l'article 1904 [du recours à la procédure de contestation extraordinaire] est établi, ... ».

Un Comité pour contestation extraordinaire se compose de trois membres sélectionnés à partir d'une liste de juges ou d'anciens juges d'une cour judiciaire fédérale aux États-Unis, d'une cour judiciaire de juridiction supérieure au Canada ou d'une cour judiciaire fédérale au Mexique.

Il y a eu trois procédures de contestation extraordinaire dans le cadre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Toutes les demandes ont été rejetées, pour défaut de conformité aux critères. Une contestation impliquant les États-Unis et le Mexique est en cours.

SECTION 2 – CADRE DE FONCTIONNEMENT

2.1 Mandat

Le Secrétariat de l'ALÉNA est un organisme unique en son genre. Créé par la Commission du libre-échange de l'ALÉNA, il se compose des sections nationales du Canada, des États-Unis et du Mexique, sises respectivement à Ottawa, Washington et Mexico et dirigées chacune par un secrétaire originaire de chaque pays (voir l'organigramme à l'annexe A).

Le mandat du Secrétariat, exposé à l'article 2002.3 de l'ALÉNA, est le suivant :

> *Le Secrétariat :*
>
> *a) prêtera assistance à la Commission;*
>
> *b) assurera un soutien administratif*
>
> *(i) aux groupes spéciaux et comités institués en vertu du chapitre 19 (Examen et règlement des différends en matière de droits antidumping et compensateurs), conformément aux procédures établies en application de l'article 1908, et*
>
> *(ii) aux groupes spéciaux institués en vertu du présent chapitre, conformément aux procédures établies en application de l'article 2012; et*
>
> *c) selon les directives de la Commission,*
>
> *(i) appuiera les travaux des autres comités et groupes institués en vertu du présent accord, et*
>
> *(ii) facilitera de façon générale le fonctionnement du présent accord.*

En outre, les sections nationales ont des responsabilités liées à l'administration de processus de règlement de différends étrangers à l'ALÉNA. La Section mexicaine, par exemple, applique d'autres accords, comme l'Accord de libre-échange entre le Mexique et la Bolivie. De même, la Section américaine exerce un droit de regard sur la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et Israël et celui entre les États-Unis et la Jordanie.

En 1997, puis en 2002 le mandat de la Section canadienne a été élargi de manière à inclure l'administration des processus de règlement des différends prévus par les accords suivants :

- Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI);
- Accord de libre-échange Canada-Chili (ALÉCC);
- Accord de libre-échange Canada-Costa Rica (ALÉCCR)

2.2 Section canadienne

2.2.1 Énoncé de mission

La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA s'emploie à administrer les dispositions relatives au règlement des différends de l'ALÉNA et autres accords de libre-échange bilatéraux, et cela, d'une manière qui assure aux parties concernées des services administratifs et de soutien de la plus haute qualité et marqués par l'impartialité, l'équité, la rapidité et la transparence.*

** Il s'agit, pour les fins du présent document, de l'Accord de libre-échange Canada-Israël, de l'Accord de libre-échange Canada-Chili et de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica.*

2.2.2 Objectif du programme

Le principal objectif de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA est d'appliquer de façon efficace les dispositions de règlement des différends de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et Israël (ALÉCI), de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALÉCC) et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica (ALÉCCR).

La Section canadienne se conforme aux objectifs de l'ALÉNA, en particulier sur les plans de la transparence, du règlement efficace des différends et de l'établissement d'un cadre propice au resserrement de la coopération trilatérale, régionale et multilatérale[2]. Dans ce but, le personnel de la Section canadienne s'emploie à administrer ces processus de façon rapide, juste et équitable ainsi que de maintenir un greffe de type judiciaire.

De façon plus précise, les principales activités de la Section canadienne consistent à :

- recevoir, classer et signifier les pièces de procédure;
- fournir des services professionnels et consultatifs aux groupes spéciaux et aux comités;
- organiser des audiences;
- assurer un soutien logistique lors de ces audiences;
- publier dans la *Gazette du Canada* les avis officiels concernant les affaires dont les groupes spéciaux et les comités sont saisis;
- coordonner l'émission des ordonnances, décisions ou rapports des groupes spéciaux;
- assurer des services de gestion des dépenses afférentes aux groupes spéciaux;
- contrôler l'accès aux renseignements confidentiels ou exclusifs, en conformité avec les règles de procédure;
- participer aux réunions des Groupes de travail qui se penchent sur les questions relatives au chapitre 19;

[2] Le secrétaire adjoint de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a été, en 1999-2000 le tout premier directeur exécutif du Secrétariat de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA).

- assurer la conservation permanente des documents authentiques versés aux dossiers relatifs aux affaires dont les groupes spéciaux ont été saisis.

Pour favoriser l'administration des processus de règlement des différends, la Section canadienne fournit aussi des services d'information et de recherche, notamment :

- en créant un site Web (www.nafta-sec-alena.org);
- l'administration d'une base de données sur les requêtes et ordonnances;
- en ouvrant au public sa bibliothèque et son centre de référence (via le réseau de la Bibliothèque nationale du Canada, grâce aux prêts entre bibliothèques);
- en procédant à des travaux de recherche et d'analyse sur des questions juridiques et commerciales.

Afin que le grand public puisse bien apprécier le rôle que joue le Secrétariat, le Secrétaire fait la promotion du mandat et des réalisations du Secrétariat devant divers auditoires dans les trois pays de l'Amérique du Nord.

Les principes directeurs destinés à faciliter la réalisation de l'objectif du programme sont

Lois régissant les travaux de la Section canadienne :

- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain;*
- *Loi sur les mesures spéciales d'importation;*
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël;*
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili.*
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica*

décrits à l'annexe B.

La responsabilité de la Section canadienne devant le Parlement s'exerce par l'entremise du ministre du Commerce international (voir l'annexe C). L'agent principal de la Section canadienne est le Secrétaire canadien (administrateur général), qui a pour tâche de superviser la gestion des ressources internes et les fonctions du greffe, ainsi que la communication et les activités de sensibilisation menées auprès des divers ordres de gouvernement et d'organisations non gouvernementales.

Le Parlement canadien a consacré la somme de 3,137 millions $ à l'administration des processus de règlement des différends aux termes de l'ALÉNA pour l'exercice 2002-2003; les dépenses réelles se sont chiffrées à 2,085 millions $ (voir les tableaux financiers à l'annexe D).

Le travail du Secrétariat de l'ALÉNA est important dans la mesure où il suscite un intérêt particulier pour les contribuables canadiens, les industries nationales et leur personnel, les firmes d'importation et d'exportation, les juristes ainsi que les experts-conseils œuvrant dans le domaine du commerce international.

SECTION 3 – RÉALISATIONS

3.1 Résultat stratégique

Les échanges commerciaux sont désormais une composante de l'économie canadienne dont l'importance ne cesse de croître. L'exportation de biens et de services représente maintenant environ 46 % de notre produit intérieur brut, une augmentation marquée par rapport à 30% en 1994, année de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Approximativement 80 % des plus de deux millions de nouveaux emplois créés depuis 1993 peuvent être attribués à l'augmentation de nos échanges commerciaux. Ainsi, un emploi sur quatre au Canada est désormais lié directement à notre succès sur le plan du commerce international.

En perspective

En 2002, le commerce trilatéral entre les pays de l'ALÉNA (Canada, États-Unis et Mexique) a dépassé un billion de dollars.

Le commerce des marchandises entre le Canada et les États-Unis est le plus important qui soit entre deux pays.

Les mécanismes de règlement des différends renforcent la pérennité de ces relations.

Il y a peu de doute que l'ALÉNA a contribué de façon non négligeable à ce résultat. Depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 1994, les échanges commerciaux et l'investissement entre le Canada, le Mexique et les États-Unis ont augmenté régulièrement chaque année.

La contribution la plus évidente de l'ALÉNA à la croissance du commerce extérieur du Canada a été l'élimination des droits de douanes. La série de dispositions de règlement des différends en est un autre élément très important. Exportateurs et investisseurs sont biens plus portés à courir les risques associés au commerce international lorsqu'ils ont l'assurance qu'un mécanisme impartial de règlement des différends est en place si un désaccord survenait.

L'ALÉNA a jeté de solides bases pour une croissance future, grâce à des procédures de règlement des différends promptes et efficaces. Le Secrétariat de l'ALÉNA, par l'entremise de ses sections nationales canadienne, états-unienne et mexicaine, applique ces procédures, qui ont accru la stabilité, la prévisibilité et la transparence dans la conduite des affaires en Amérique du Nord. La section canadienne applique aussi les dispositions de règlement des différends des accords de libre-échange conclus par le Canada avec Israël, le Chili et le Costa Rica.

La Section canadienne assure un soutien administratif, opérationnel et logistique aux groupes spéciaux chargés de trancher un différend dans un contexte où règnent des traditions juridiques, linguistiques, commerciales et culturelles différentes. En particulier, elle offre des services tels que la traduction et l'interprétation, la diffusion de documents, l'archivage des dossiers, la protection et la diffusion des dossiers concernant les examens des groupes spéciaux, une fois ceux-ci terminés. Le Secrétariat s'occupe également de la planification et de la logistique pour les réunions et les audiences des groupes spéciaux, fournit des services administratifs et comptables ainsi que des conseils concernant les règles de procédure et le Code de conduite aux avocats des participants, aux membres des groupes spéciaux et à leurs assistants.

L'indépendance du Secrétariat de l'ALÉNA à l'égard des trois gouvernements nationaux Parties à l'Accord est essentielle à son efficacité. Elle lui permet d'offrir des renseignements exacts et un soutien administratif opportun aux membres des groupes spéciaux qui entendent et tranchent les différends dont ils sont saisis.

3.1.1 Gestions des plaintes et services de soutien professionnels et administratifs

Pendant l'année financière 2002-2003, les trois sections nationales du Secrétariat ont administré 40 affaires portées devant un groupe spécial (dont une portée devant un Comité pour contestation extraordinaire (CEE)), donnant lieu à dix décisions. Dans huit cas, les parties ont mis un terme aux procédures d'un commun accord et quatre procédures ont été complétées; les autres procédures faisaient toujours l'objet d'un examen au 31 mars 2003.

Sommaire 2002-2003	
Affaires terminées	8
Affaires complétées	4
Décisions rendues	10
Affaires en cours au 31 mars 2003	28

En particulier, la Section canadienne a joué un rôle (en tant que Secrétariat responsable ou participant) dans l'administration conjointe des examens suivants par un groupe spécial :

- tôles d'acier au carbone laminées à chaud en provenance du Mexique (dommage)
- appareils ménagers en provenance des États-Unis d'Amérique (dumping)
- opacifiants iodés en provenance des États-Unis d'Amérique (dumping)
- opacifiants iodés en provenance des États-Unis d'Amérique (dommage)
- magnésium pur en provenance du Canada (résultats finals du réexamen d'ensemble de l'ordonnance en matière de droits antidumping)
- magnésium pur et alliages de magnésium en provenance du Canada (résultats finals des réexamens d'ensemble des ordonnances en matière de droits compensateurs)
- magnésium pur en provenance du Canada (résultats finals des réexamens quinquennaux des ordonnances en matière de droits compensateurs et de droits antidumping)
- certains produits d'acier plat au carbone en provenance du Canada (résultats finals des réexamens quinquennaux des ordonnances en matière de droits compensateurs et de droits antidumping)
- produits de bois d'œuvre en provenance du Canada (dumping)
- produits de bois d'œuvre en provenance du Canada (droits compensateurs)
- produits de bois d'œuvre en provenance du Canada (dommage)
- tomates de serre en provenance du Canada (dumping)
- tomates de serre importées du Canada (décision définitive révisée de la vente à un prix inférieur à la juste valeur)
- fils machine en acier au carbone et certains fils machine en acier allié du Canada (droits compensateurs)

En règle générale, le greffe a traité et suivi de près les documents relatifs aux examens des groupes spéciaux, publié les décisions et les ordonnances des groupes spéciaux, tout en protégeant la confidentialité, en assurant un service rapide, une communication au moment voulu et en effectuant des recherches tout au long des délibérations des groupes spéciaux.

En particulier, au cours de l'année visée par le présent rapport, les activités du Secrétariat ont été dominées par les différends au sujet du bois d'œuvre résineux. En raison de l'importance des aspects administratifs de ces différends très médiatisés et des difficultés qu'ils suscitent, la Section canadienne a pris l'initiative d'un certain nombre de consultations et obtenu de la section états-unienne qu'elle puisse envoyer périodiquement du personnel à Washington pour prêter main-forte aux activités du greffe et à la coordination des groupes spéciaux pour que les trois audiences concernant les différends sur le bois d'œuvre résineux se déroulent professionnellement, comme le prévoit l'ALÉNA.

3.1.2 Archivage des dossiers des groupes spéciaux

Le Secrétariat a pour mission de sauvegarder dans le temps l'intégrité de l'ensemble des dossiers qui constituent chaque différend administré par les sections nationales du Secrétariat. La Section canadienne a mis en branle un projet pluriannuel de numérisation des dossiers pour l'ensemble des plaintes déposées au Canada, non seulement pour les conserver mais aussi pour les mettre à la disposition des membres des groupes spéciaux à des fins de consultation et d'autres personnes à des fins de recherche générale.

Certains retards sont survenus pendant ce projet. En effet, le Secrétariat a constaté une forte demande pour des services similaires partout dans l'administration fédérale. La solution retenue permettra d'obtenir que cette hausses des coûts soit associée à l'adoption de technologies de pointe pour accélérer la consultation et cibler les recherches.

La conversion des nombreux dossiers papier en format électronique débutera bientôt. La Section canadienne a en outre l'intention d'encourager ses homologues aux États-Unis et au Mexique d'inclure leurs dossiers à ce projet étant donné la nouvelle structure de coûts et la valeur ajoutée qu'elle confère.

3.1.3 Système du greffe

Élaboré et mis en œuvre en 2001-2002 par la Section canadienne, le nouveau système d'information du greffe exploitable sur le Web fonctionne maintenant à plein régime dans les sections des États-Unis et du Mexique. Ainsi, toute l'information sur le règlement des différends sous le contrôle du Secrétariat peut être géré simultanément dans les trois sections nationales grâce à un système unique et normalisé. En outre, les améliorations consécutives à la mise en œuvre du système ont permis de produire des rapports de qualité supérieure en format PDF, notamment les rapports suivants qui, en format HTML, s'étendaient sur plusieurs pages et manquaient par conséquent de clarté :

- Liste chronologique des documents déposés
- Échéancier
- Liste des participants
- Liste des révisions par un groupe spécial

Outre ces rapports, un rapport sur les requêtes, les réponses et les ordonnances a été incorporé au système. Il est ainsi possible d'obtenir un résumé du contenu de ces documents de procédure déposés au Canada depuis 1989, année de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, à l'intention des membres des groupes spéciaux et du personnel afin de faciliter leurs recherches. Pour pouvoir fournir une information détaillée au public, la direction du Secrétariat étudie en ce moment des moyens de diffuser l'information que renferme le système d'information du greffe via son site Web. Le Secrétariat se propose de concevoir et de mettre en œuvre un système convivial qui permettra au public de consulter des documents non confidentiels se rapportant aux examens actuels et passés des groupes spéciaux.

3.1.4 Prestation électronique de services

Le Secrétariat apporte d'importantes améliorations à son site Web afin de donner au public un meilleur accès à l'information sur l'ALÉNA. Dans le cadre de ses fonctions de webmestre du site trilingue, la Section canadienne a conjugué ses efforts avec ses homologues aux États-Unis et au Mexique pour en enrichir le contenu et y améliorer la navigation.

Le développement du volet de la Section canadienne du site c'est déroulé en conformité avec l'initiative Gouvernement en direct (GeD). Par conséquent, on y trouve l'information dans les deux langues officielles du Canada. En outre, le site comprend le texte des accords de libre-échange avec Israël, le Chili et le Costa Rica, puisque la Section canadienne est chargée de l'application des dispositions de règlement des différends de ces accords. En 2002-2003, quelque 550 demandes d'information ont été reçues et traitées via la fonction webmestre du site du Secrétariat.

La Section canadienne a aussi mis en place un processus pour le traitement des demandes de renseignements sur les dossiers concernant le commerce international qui sont adressés au bureau via le site Web pour qu'on y réponde rapidement ou qu'elles soient acheminées à l'organisme le mieux placé pour y donner suite. Celui-ci peut être une des deux autres sections nationales, un organisme gouvernemental canadien comme le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (dans le cas des demandes ayant trait aux politiques), l'Agence des douanes et du revenu du Canada (pour des questions de douane) ou encore les gouvernements des États-Unis ou du Mexique par l'intermédiaire du personnel de leur ambassade à Ottawa.

Comme prévu, tous les membres du personnel de la Section canadienne ont accès, sur leur ordinateur au bureau et à l'extérieur des locaux du Secrétariat, à l'Internet ainsi qu'à l'intranet du gouvernement du Canada via le réseau électronique du gouvernement (GENet); ils ont ainsi à portée de la main les renseignements gouvernementaux dont ils ont besoin. Les améliorations apportées aux systèmes de gestion financière et de gestion des biens de la Section ont renforcé la capacité décisionnelle des cadres.

En tant qu'adhérant au système gouvernemental commun de suivi électronique des médias, le Secrétariat de l'ALÉNA a accès au contenu intégral d'une soixantaine de

journaux et de transcriptions d'émissions de télévision et de radio, ce qui l'aide à se tenir au fait des dossiers et des échanges de vues sur le commerce international et le règlement des différends.

La prestation électronique de services à ses clients (c.-à-d. les membres des groupes spéciaux chargés du règlement des différends) a été améliorée grâce à l'inclusion d'information sous forme de résumés des requêtes, réponses et ordonnances ayant trait aux procédures de règlement des différends dans le système informatisé du Registre. Cette information sur les précédents peut être triée par type de requête ou par cause et peut être produite sous forme de rapport.

3.1.5 Activités de sensibilisation

Afin de fournir aux Canadiennes et aux Canadiens plus de renseignements sur les mécanismes du commerce international et du règlement des différends, le secrétaire canadien a représenté le Secrétariat plus d'une vingtaine de fois à divers événements au Canada et aux États-Unis au cours de la dernière année financière. De ce nombre, quatre étaient d'importants congrès ou réunions sur les relations économiques du Canada avec les États-Unis ou le Mexique.

La participation active du personnel cadre à des initiatives et programmes pangouvernementaux a accru la visibilité du Secrétariat. Le secrétaire représente la Section canadienne au sein du Comité directeur chargé de la modernisation de la fonction de contrôleur moderne et au Comité directeur des champions ministériels des langues officielles. Le Secrétaire adjoint siège au conseil d'administration du Réseau administratif des petits organismes. Pour sa part, l'archiviste a occupé les fonctions de vice-présidente du Conseil des bibliothèques du gouvernement fédéral.

3.1.6 Enrichissement de la bibliothèque

Au cours de l'année financière 2002-2003, la Section canadienne a mis en œuvre avec succès un programme de prêt entre bibliothèques en collaboration avec la Bibliothèque nationale. Sa collection spécialisée de documents sur le règlement des différends commerciaux, qui a presque doublé en 2002-2003 grâce à des dons des membres des groupes spéciaux et autres personnes intéressées ainsi qu'à des achats, fait maintenant partie du Système national de prêt interbibliothèques. Les Canadiennes et les Canadiens peuvent donc emprunter des documents à la bibliothèque de la Section canadienne en s'adressant à leur bibliothèque municipale locale. La bibliothèque de la Section canadienne, qui cherche à s'établir comme un centre unique au Canada pour la documentation relative au règlement des différends, a reçu 140 demandes de renseignements en 2002-2003. Un lien menant à ses ressources documentaires sera bientôt ajouté au sous-site de la Section canadienne afin de mieux servir la population en général.

En outre, une importante (et éventuellement complète en ce qui a trait au Canada) collection de coupures de presse sur la question du bois d'œuvre résineux est à la disposition des étudiants ainsi que des universitaires qui se spécialisent en cette matière.

3.1.7 Relèvement de la rémunération des membres des groupes spéciaux

En 2001, la Commission du libre-échange de l'ALÉNA a approuvé pour les membres des groupes spéciaux une nouvelle indemnité quotidienne qui est entrée en vigueur en 2002-2003. Le coût additionnel estimatif de 732 000 $ assumé par la Section canadienne est couvert par une augmentation de 620 000 $ au budget de base du Secrétariat et une réduction des dépenses annuelles de 112 000 $ réalisée grâce à des mesures administratives et à l'optimisation des ressources.

Ce relèvement de la rémunération, le premier depuis l'entrée en vigueur du premier taux en 1988 pour l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis était important pour continuer d'attirer des spécialistes compétents et aussi pour maintenir la crédibilité de ce processus unique de règlement des différends.

3.1.8 Assistants

Les membres des groupes spéciaux qui se penchent sur les plaintes déposées dans le cadre de l'ALÉNA sont des avocats du secteur privé ou des universitaires de distinction qui connaissent le droit commercial international. Les membres des groupes spéciaux peuvent embaucher des assistants pour effectuer des recherches juridiques et diverses autres tâches ayant un rapport avec le processus d'examen par un groupe spécial. La plupart rencontrent dans l'exercice de leurs activités professionnelles ou dans leurs cours, de jeunes avocats ou des étudiants en droit capables de remplir cette fonction. Par ailleurs, le Secrétariat a aussi été appelé à fournir de temps à autre le nom de personnes aptes à combler ce poste.

Compte tenu de ces demandes ainsi que de l'engagement qu'a pris le Secrétariat de l'ALÉNA de viser en tout temps à améliorer les services administratifs qu'il fournit, en particulier à ses principaux intéressés, la Section canadienne a décidé de dresser une liste d'assistants. À cette fin, le Secrétariat a lancé un appel de candidatures et a fixé de rigoureux critères de sélection afin que seules les hommes et les femmes les plus compétentes soient retenues pour figurer sur cette liste. La réaction au processus de sélection a été extrêmement positive : le Secrétariat a reçu plus de 150 demandes de formulaires. Bien que six personnes seulement se soient qualifiées actuellement, le Secrétariat est satisfait dans l'ensemble du processus et du calibre des assistants potentiels. La liste d'assistants éventuels demeurera ouverte pour permettre d'y inscrire des intéressés qui répondent progressivement aux critères, le nom de personnes qualifiées y étant ajouté de temps en temps.

De plus, les Parties peuvent recourir à cette liste au moment voulu pour dresser une nouvelle liste de personnes aptes à faire partie d'un groupe spécial, puisque ces personnes auront acquis une expérience directe des processus de règlement des différends de l'ALÉNA.

3.1.9 Étoffement des méthodes de gestion

La modernisation de la fonction de contrôleur, une initiative du gouvernement du Canada, a été prioritaire pour la Section canadienne depuis un an. Elle a été à la base de la réorientation des pratiques et procédures de gestion de la Section.

S'inspirant d'une 'Évaluation de la capacité' réalisée pour le Secrétariat par un expert-conseil, la Section canadienne a dressé un plan d'action comportant 44 projets distincts pour appuyer la mise en œuvre de la modernisation de la fonction de contrôleur. Élaboré avec la participation de tout le personnel, le plan d'action était conçu pour donner rapidement des résultats dans chaque domaine. À la fin de 2002-2003, la Section canadienne avait achevé les deux tiers des projets, comme prévu.

Chaque gestionnaire de centre de responsabilité est maintenant guidé dans ses activités par un cadre de responsabilité, et le rendement est évalué en fonction de la réalisation des objectifs qui y sont fixés. En outre, des outils de nouvelle technologie, en particulier des systèmes de gestion financière et de gestion des biens et des bases de gestion d'archives, font en sorte que les gestionnaires de centre de responsabilité ont facilement accès à l'information dont ils ont besoin pour éclairer davantage leurs décisions.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le secrétaire siège au Comité directeur chargé de la modernisation de la fonction de contrôleur dans les petits organismes, ce qui témoigne de l'engagement du Secrétariat à l'égard de cette importante initiative.

3.1.10 Politique de recrutement, de fidélisation et de formation

Les gestionnaires de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA ont élaboré un plan de formation et de perfectionnement personnel avec chaque employé à temps plein. Ces plans, signés par l'intéressé et le secrétaire, fixent des objectifs de carrière et précisent la formation dont l'employé a besoin pour se rapprocher de ses objectifs au cours d'une période de temps déterminée. Cette approche vise à encourager l'acquisition constante de connaissances, à renforcer les aspects susceptibles d'amélioration et à favoriser la fidélisation du personnel clé.

Mis en œuvre en 2001-2002 et 2002-2003, ces plans novateurs de développement de la carrière et de la relève ont pour but de veiller à ce que le Secrétariat garde son personnel clé et à ce que celui-ci se perfectionne. Selon ces plans, l'employé qui remplit une fonction spécialisée, comme le greffier adjoint par exemple, peut se préparer à faire carrière au Secrétariat. Il suit une formation qui lui permet d'améliorer son rendement professionnel et d'acquérir les connaissances et les compétences voulues pour obtenir de l'avancement. Après trois années de rendement entièrement satisfaisant et de formation et perfectionnement, le Secrétariat estime que l'employé sera prêt à assumer plus de responsabilités.

Les besoins de formation des gestionnaires ont été déterminés en 2002-2003 et chacun suit actuellement un plan de formation visant à adapter ses compétences aux exigences du cadre de responsabilité qui guide son travail. En outre, tous les gestionnaires doivent maintenant suivre un cours en commerce international conçu pour leur donner une meilleure compréhension du commerce international en général et leur expliquer le contexte dans lequel le Secrétariat évolue.

Pour appuyer les efforts de recrutement, non seulement du Secrétariat mais aussi du gouvernement du Canada, la Section canadienne offre des emplois intéressants à plusieurs étudiants, notamment en droit, à des stagiaires reliés au programme d'équité en emploi ou de développement des technologies de l'information, ainsi que des emplois d'été.

Au cours de la dernière année financière, le Secrétariat a adopté une Politique visant à inspirer la fierté et à reconnaître le rendement et, pour l'appuyer, a organisé au cours de l'année plusieurs activités afin de souligner l'apport des membres du personnel.

3.1.11 Stagiaires en droit

Après une rencontre le 5 septembre 2001 avec le coordonnateur du Programme d'excellence pour les avocats du ministère de la Justice, la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA a conclu une entente avec ce ministère pour offrir la possibilité aux stagiaires en droit de venir travailler au Secrétariat dans le cadre de leur rotation. Les trois étudiants qui ont effectué un stage au cours de l'année 2002-2003 ont qualifié leur expérience de très profitable.

Forts de ce succès, les représentants des deux ministères se sont rencontrés en février 2003 et ont décidé de renouveler l'accord pour une année de plus, puisqu'il a été convenu que le ministère de la Justice continuera d'offrir cette possibilité d'affectation unique à ses stagiaires en droit.

3.1.12 Accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica

Le ministre du Commerce international a confié à la Section canadienne la tâche d'appliquer les dispositions de règlement des différends de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica. Le gouvernement négocie en ce moment un accord de libre-échange avec les quatre pays de l'Amérique centrale (Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua) et Singapour, ce qui pourrait se traduire par des responsabilités additionnelles pour la Section canadienne.

POUR NOUS JOINDRE

Coordonnées et autres renseignements pertinents :

Le Secrétaire
Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne
90, rue Sparks, bureau 705
Ottawa (Ontario)
K1P 5B4
Tél. : (613) 992-9388
Téléc. : (613) 992-9392
Site Web : www.nafta-sec-alena.org

Le Secrétariat de l'ALÉNA, Section canadienne :

Françoy Raynauld, Ph.D.	Secrétaire	(613) 992-9382
	Adjointe exécutive	(613) 992-9382
Michael P. Eastman	Secrétaire adjoint	(613) 992-9383
Feleke Bogale	Greffier	(613) 992-9384
Rita Bolar	Archiviste et gestionnaire de l'information	(613) 992-2300
Lucille Collard	Conseillère juridique	(613) 944-1651
Annette Doucet	Gestionnaire, Services administratifs et resources humaines	(613) 992-9386
	Stagiaire en droit	(613) 943-7832
Maggie Matthews	Analyste financière	(613) 992-9385
Darryl Dass	Gestionnaire des systèmes	(613) 947-9311
Robert Lalonde	Greffier adjoint	(613) 992-8325
Francine Lambert	Agente, Gestion des documents et de l'information	(613) 992-2303
Collette Lavallée	Adjointe administrative	(613) 992-9388

**** Nos adresses de courriel : nom de famille au complet et première lettre du prénom, suivi de : @nafta-sec-alena.org (ex : raynauldf@nafta-sec-alena.org).**

ANNEXE A

Organigramme

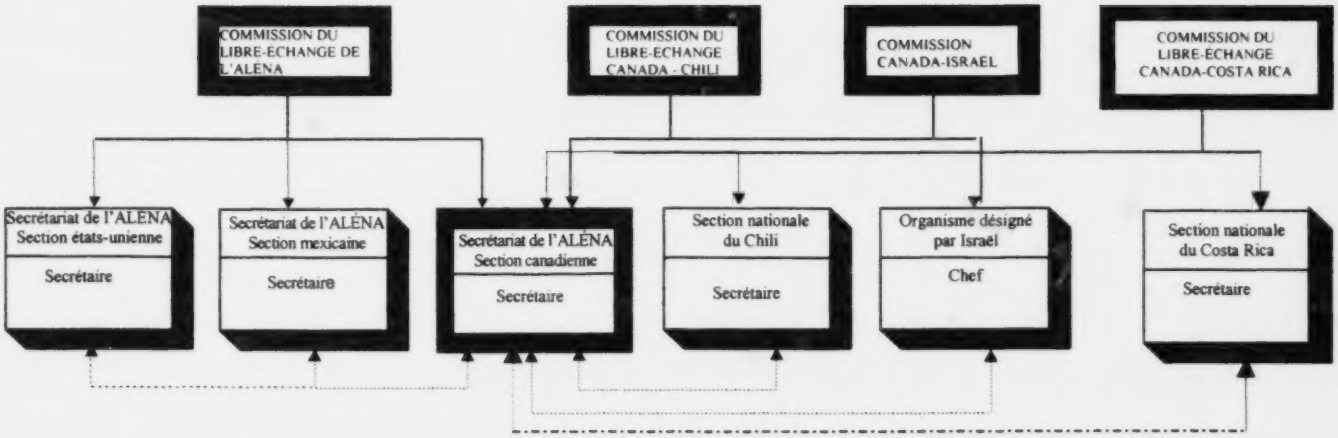

ANNEXE B

Principes directeurs

Engagement d'assurer l'impartialité et l'équité de la procédure administrative	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend administrer les dispositions relatives au règlement des différends des accords de libre-échange et autres accords bilatéraux pertinents, d'une manière qui assure l'impartialité de la procédure administrative, ainsi que l'équité et la sécurité du processus.
Engagement d'assurer la qualité du service	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend maintenir le plus haut niveau de qualité qui soit concernant l'administration de toutes les procédures de règlement des différends, et investir dans les technologies de l'avenir.
Soutien aux parties intéressées	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend appuyer les parties intéressées au règlement des différends et leur fournir des services de manière impartiale, adaptée, accessible et rapide.
Ouverture et responsabilité	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend promouvoir une culture institutionnelle axée sur la transparence des processus de gestion et sur la responsabilité, tant à l'égard de la Commission du libre-échange que du public.
Efficacité opérationnelle	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend diversifier les modes de prestation de ses services afin d'améliorer l'accès et le partage de l'information et de perfectionner ses pratiques opérationnelles.
Apprentissage continu	La Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA entend avoir à son service des employés professionnels et consciencieux, tout en leur offrant des perspectives de carrière grâce à l'apprentissage continu.

ANNEXE C

Structure de responsabilité de la Section canadienne du Secrétariat de l'ALÉNA devant le Parlement

ANNEXE D

Tableaux financiers

Tableau 1 – Sommaire des crédits votés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)				
		2002-2003		
Crédit		Dépenses prévues	Autorisations totales[1]	Dépenses réelles
	Section canadienne, Secrétariat de l'ALÉNA			
50	Programme	2 152	2 990	1 938
(S)	Contributions to Employee Benefit Plans (EBP)	152	147	147
	Total pour l'organisme	2 304	3 137[2]	2 085

Tableau 2 – Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues par rapport aux dépenses réelles

Comparaison dans le temps des dépenses totales prévues par rapport aux dépenses réelles (en milliers de dollars)					
			2002-2003		
Secteur d'activité	Dépenses réelles 2000–2001	Dépenses réelles 2001-2002	Dépenses prévues	Autorisations totales	Total
Section canadienne, Secrétariat de l'ALÉNA	1 777	1 882	2 304	3 137	2 085
Total	1 777	1 882	2 304	3 137	2 085

Tableau 3 – Recettes non disponibles

Recettes non disponibles (en milliers de dollars)					
			2002-2003		
Secteur d'activité	Recettes réelles 2000-2001	Recettes réelles 2001-2002	Recettes prévues	Autorisations totales	Recettes réelles
Section canadienne, Secrétariat de l'ALÉNA	348	444	300	300	22
Total	348	444	300	300	22

---

1 Les autorisations totales correspondent à celles du Budget principal du Secrétariat.

2 L'augmentation de 833 424 $ dans les Autorisations totales par rapport aux dépenses prévues pour 2002-2003 est due aux facteurs suivants : majoration de 725 000 $ des niveaux d'affectation (620 000 $ pour l'augmentation de la rémunération des membres des groupes spéciaux et 125 750 $ en raison des dispositions de report du gouvernement fédéral); conventions collectives, 16 000 $; appui de l'initiative pangouvernementale de modernisation de la fonction de contrôleur, 25 000 $; remboursement de 71 686 $ porté au crédit des recettes les années précédentes; réduction de 5 012 $ des cotisations aux régimes de prestations aux employés.